

## INTERVENTION

### COLLOQUE INHES-GADPRIS “SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ PRIVÉE : COMMENT HARMONISER LES RELATIONS ?” : “PASSER D’UNE CULTURE DE LA DÉFIANCE À UNE DYNAMIQUE DE LA CONFIANCE”

**LE SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ A PARTICIPÉ, LE 24 JANVIER 2008, À L’INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ, AU COLLOQUE, ORGANISÉ PAR LE “GADPRIS” (PARIS X) SUR LE THÈME: “LE MARCHÉ DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE EN FRANCE : QUELS NOUVEAUX DÉFIS”. JEAN-LUC LATTUCA, PRÉSIDENT DU SNES EST, NOTAMMENT, INTERVENU LORS DE LA TABLE RONDE DÉDIÉE AUX RELATIONS SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ PRIVÉE. CETTE ÉDITION DE “LA LETTRE DU PRÉSIDENT” PUBLIE LES GRANDES LIGNES DE SES PROPOS.**

Pour tenter de répondre utilement à la question de l’harmonisation des relations entre sécurité publique et sécurité privée, et mettre en perspective ce réel enjeu national avec le thème général du colloque, il faut -me semble-t-il- préalablement faire un état des lieux de ces relations.

Non pas d’un point de vue strictement opérationnel mais bien plutôt d’un point de vue résolument institutionnel et réglementaire.

Car, c’est l’encadrement légal qui conditionne bien évidemment l’opérationnel en matière de sécurité. Mon intervention se situera donc sur ce plan-là.

Il est clair que l’enjeu en question est essentiel à double titre :

- d’une part pour l’avenir du secteur privée bien évidemment

- d’autre part -et c’est fondamental dans notre démocratie républicaine-

pour l’efficacité, la pertinence et la performance de la sécurité de la nation à laquelle concourt le secteur privé dans les strictes limites légales qui lui sont octroyées par la loi.

Historiquement, culturellement, politiquement même, peut-on dire, sur ces trente dernières années (en prenant comme référence la loi fondatrice du droit de la sécurité de 1983), les relations Sécurité Publique - Sécurité Privée ont été teintées, en ce qui concerne les pouvoirs publics et les législateurs, de MÉFIANCE sinon de DÉFIANCE.

Pour ce qui est du secteur privé lui-même, la relation a reposé sur une

évidente absence de confiance en soi et de maturité, agrémentée d’un certain complexe d’infériorité.

Résultat : plus qu’un sentiment de non-reconnaissance !

Le trait est -je vous l’accorde- un peu prononcé. Mais, c’est volontairement que j’estompe les nuances pour mieux aller à l’essentiel. Ce, sans aucune langue de bois qui n’a que trop souvent accompagné les relations et échanges public-privé.

Ce paysage sans nuance que je décris n’est que la conséquence -on ne peut plus logique et implacable- d’un contexte national français façonné depuis des siècles d’une part :

- par un colbertisme étatique et régalienn hyper centralisateur, et d’autre part :

- par une acception séculaire attribuant – d’ailleurs très légitimement-

à la Sécurité la valeur régalienn par excellence.

Quoi de plus normal qu’en conséquence le Public avec un P majuscule, dans notre contexte bien franco-français s’entend, considère avec réticence, une bonne dose de condescendance voire un certain mépris, ce voisinage incongru de deux mots aussi “incompatibles” du point de vue régalienn : celui de «Sécurité» et son qualificatif de «Privée» !

Cette méfiance initiale et fondamentale s’est traduite -pas nécessairement à mauvais escient d’ailleurs -

par un encadrement législatif important, qui n’a cessé de se renforcer jusqu’à nos jours.

Quelque peu paradoxalement, mais de manière finalement très (sans doute trop !) française, c’est ce même encadrement strict et nourri qui constitue – a contrario- la véritable reconnaissance de la légitimité de la Sécurité Privée dans notre nation !

Mais, de quoi et de qui se plaint le privé me direz-vous ?

Du point de vue du secteur : d’un constat que l’on ne peut qu’en toute bonne foi partager : l’arsenal législatif national contraignant n’a que peu, beaucoup trop peu au regard de son importance réglementaire, contribué jusqu’à nos jours a durablement assainir le secteur.

**UN CONTEXTE PORTEUR POUR CRÉER UN ONSP**

**Doter le secteur d’une instance supérieure et indépendante ?**

**LE DÉBAT CONTINUE :**

*Faites part de vos opinions*

Rendez-vous en ligne sur le site du SNES :

**www.e-snes.org**  
 rubrique

**GRAND DÉBAT**

**debat-observatoire@e-snes.org**

FORUM ONSP

**La méfiance, voire la défiance des pouvoirs publics s’est traduite par un encadrement important qui n’a cessé de se renforcer**

Je vois à cela, pour ce qui me concerne, deux raisons principales :

- d'une part l'habitude par trop franco-française que nous avons de nous contenter de légiférer, souvent dans l'urgence d'ailleurs, tout en négligeant le soin de mettre en oeuvre les indispensables moyens de contrôle qui devraient pourtant constituer l'essentiel du rôle régalienn d'un état démocratique moderne...

- d'autre part, et là, je bats résolument et fermement notre coulpe à nous autres privés, la faiblesse pour ne pas dire quelque peu sévèrement l'inconstance de nos organisations professionnelles, plus promptes à se plaindre bien confortablement de l'inefficacité étatique... tout en attendant et réclamant de ces mêmes pouvoirs publics toujours plus d'interventions supposées miraculeuses...

Autant dire que nous avons réuni là, depuis des années, tous les ingrédients d'un cocktail inopérant, amplifié par le piment fatal et quasi-congénital de la méfiance étatique.

Conséquence :

Une absence de confiance qui s'accompagne d'une écoute distraite et toujours trop tardive et lointaine des avis des professionnels privés.

Pourtant, nos recommandations n'ont – il faut tout de même bien le reconnaître – pas manqué depuis notre pre-

mier "Livre Blanc de la Sécurité Privée" de 1992, suivi depuis par pas moins de plusieurs rééditions et actualisations...

Mais, soyons réalistes, comme nous savons si bien l'être au sein de nos entreprises, en ne nous en prenant d'abord qu'à nous-mêmes.

Et admettons ensemble, qu'enfin, après bien des atermoiements lors de périodes professionnelles et patronales unitaires ou pas d'ailleurs, le paysage professionnel est en train de changer !

Parlons vrai aussi :

Ce n'est pas la co-existence d'organisations professionnelles concurrentes mais complémentaires qui a empêché d'autres secteurs économiques de réussir leur mutation professionnelle. C'est le cas dans le travail temporaire : modèle exemplaire à plus d'un titre.

Et ce n'est pas, j'en suis certain, mon confrère Claude Tarlet, Président de l'USP, qui vous dira le contraire ici aujourd'hui !

Ce qui compte, beaucoup plus que quelques différences parfois bien sti-

mulantes, il faut le dire, c'est la volonté partagée d'avancer de concert dans l'intérêt supérieur de la profession et, par là même, de tous ses partenaires publics ou privés.

Et, sans abuser de votre temps pour vous expliquer en détail, car ce n'est pas le lieu, les avancées SNES-USP de nos points de vue convergents

sur l'avenir du secteur, je peux vous dire -encore une fois sous le contrôle du Président de l'USP- que nous avançons résolument dans le bon sens en mettant notre unité de parole et d'action émergente au service de la profession dans son ensemble.

Et cela, au-delà de tout éventuel, mais pas forcément indispensable, rassemblement opérationnel. Même, si c'est une étape ultérieure que je considère -pour ce qui me concerne personnellement- comme souhaitable, sinon inévitable.

Quelque chose a donc bel et bien changé dans l'univers professionnel ("impitoyable") de la Sécurité Privée et c'est une donnée non négligeable à prendre pleinement en compte

## L'arsenal réglementaire encadrant le secteur n'a que beaucoup trop peu contribué à assainir durablement le métier

### CONCERTATION PATRONALE :

### en préparation, une déclaration commune des deux Présidents



Les deux principales organisations professionnelles représentatives du secteur privé de la surveillance humaine poursuivent leur démarche de concertation engagée à l'issue du "Congrès National de la Sécurité Privée" organisé par le SNES à Biarritz en octobre dernier.

Claude Lévy pour le SNES, Président fondateur et Lawrence Canu pour l'USP, Président fondateur de l'ancienne Fédération professionnelle UFISS, ont entamé des échanges.

#### Vers une unité de parole et d'action

Dans ce contexte, avec pour ligne stratégique : "l'unité de parole et d'action", SNES et USP collaborent étroitement au projet de garantie financière et réfléchissent à la tenue en commun au printemps d'une "Convention clients".

Face d'une part aux réformes engagées par les pouvoirs publics et leur application, et d'autre part aux nouveaux besoins en ressources humaines, compétences et formations, les présidents du SNES et de l'USP réfléchissent à la publication prochaine d'une déclaration commune s'incrivant résolument dans l'intérêt général de la profession et de tous ses partenaires .

Faites part  
de vos opinions

Rendez-vous en ligne  
sur le site du SNES :

[www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)

rubrique

GRAND DÉBAT

[debat-observatoire@e-snes.org](mailto:debat-observatoire@e-snes.org)

dans le contexte du marché qui nous réunit aujourd'hui.

D'autant que parallèlement, dans ce nouveau paysage, l'intervention publique a elle aussi et au même moment, franchi quelques pas décisifs que nous réclamions depuis des années avec, vous le savez, deux nouveautés réglementaires de taille :

- tout d'abord : l'obligation de justification professionnelle préalable à l'emploi, autrement dit la « garantie de formation minimum » entrée en application depuis ce 1er janvier.

**Il s'agit là d'une incontestable avancée sur laquelle nous avons travaillé ensemble avec l'État depuis 2003 mais pour laquelle nous aurions tout de même attendu -bien légitimement- beaucoup plus d'efficacité et de célérité de la part du Ministère en ce qui concerne la validation de sa concrétisation professionnelle : c'est-à-dire la publication, en temps et en heure de l'arrêté validant définitivement notre certificat de qualification professionnelle d'APS...**

Mais passons ! Quoique, nous ne pouvons en rester là tout de même c'est-à-dire face à une impasse, sinon une évidente incohérence. Chacun ses responsabilités ?

Nous avons pleinement assumé les nôtres et sommes en ordre de marche pour travailler à nouveau sur les problèmes véritablement cruciaux que pose l'application sur le terrain de cette loi.

Notamment, en ce qui concerne les activités particulières de l'événementiel. Des difficultés, sur lesquelles nous espérons être, cette fois-ci, entendus très rapidement, tant l'heure est grave sur ce sujet. Reste à savoir si les pouvoirs publics souhaitent que le grand public puisse assister à toutes les manifestations, notamment sportives, d'ampleur, encadrées par l'indispensable sécurité événementielle privée ou que les

## COMMENT HARMONISER LES RELATIONS ?

forces de sécurité publiques les remplacent ou bien encore que les matchs aient lieu à huis clos !

- en second lieu : il s'agit, vous le savez, de la future carte professionnelle annoncée pour l'année prochaine et qui viendra fort opportunément constituer la double garantie individuelle qui manquait : à la fois la garantie de formation et de moralité.

C'est dire, si ce nouvel environnement professionnel et réglementaire constitue -enfin- ( 5 ans après la Loi Sarkozy ) un contexte propice à une véritable refondation durable de la donne économique et citoyenne du métier.

Mais en rester là ne suffira pas !

Il faut en être tous pleinement conscients – et l'histoire passée des relations sécurité publique / sécurité privée nous l'enseigne. Il y a la lettre et l'esprit.

Il faut aussi parallèlement et je dirais même plus urgemment : changer l'esprit, la nature, la base même de nos relations...

Il faut passer d'une culture de la défiance à une dynamique constructive de la confiance et donc de la responsabilité. Naturellement aussi : de la co-responsabilité.

Ce n'est qu'à cette condition que nous parviendrons à donner tout son sens et un réel contenu aux notions de partenariat et de co-production de sécurité. Autant de mots d'ordre forts qui, dans le cas précis de la sécurité privée, demeurent des concepts vides, des vœux pieux...

Pour ce faire, permettez-moi d'insister. Je ne crois pas au recours, encore et encore, à la solution de facilité. C'est-à-dire : à la solution législative. Tout existe déjà en la matière ou peu s'en faut !

C'est ce point de vue tranchant et pas très politiquement correct, j'en conviens, qui m'a récemment conduit, pour qu'évolue favorablement et durablement la nouvelle donne sécurité publique / sécurité privée, à lancer un débat visant à évaluer l'opportunité de doter la pro-

fession de la sécurité privée d'une instance supérieure et indépendante (projet d'Observatoire National de la Sécurité Privée).

J'ai pris cette initiative strictement dans l'intérêt général : c'est-à-dire pour l'ensemble des partenaires concernés et notamment pour les pouvoirs publics qui nous font l'honneur de nous inviter et nous écouter aujourd'hui.

Je n'abuserai pas de cette tribune à l'INHES pour militer en faveur de cette vision et je renverrai donc ceux



**Une nouvelle donne favorable est en place, tant d'un point de vue réglementaire que professionnel.**

**Encore faut-il que décrets et arrêtés suivent dans les temps !**

**Mais, il ne faut surtout pas en rester là. Il faut passer d'une culture de la défiance à une dynamique constructive de la confiance.**

**Le projet d'ONSP pourrait constituer le cadre adapté pour légitimer de solides règles du jeu.**



qui souhaitent participer à ce débat à faire part de leur analyse et point de vue au forum qu'y consacre le site Internet du SNES : [www.e-snes.org](http://www.e-snes.org).

Mais, il est clair dans mon esprit que pour ce qui concerne le sujet précis de notre table ronde :

- il nous faut ensemble mûrir, évoluer, sortir des postures et des préjugés stériles du genre "je t'aime -moi non plus", "j'ai besoin de toi, mais la méfiance demeure".

- il nous faut moins communiquer et discourir, fusse avec talent, et passer à l'action ...

- il nous faut -enfin et surtout - trouver le cadre pour que s'épanouisse en toute rigueur, éthique, déontologie

et performance, un indispensable partenariat gagnant-gagnant.

On ne peut d'ailleurs que s'étonner, s'interroger ... s'agissant d'un métier dont on n'arrête pas de nous rappeler -ici même- qu'il est sensible et stratégique, qu'il ne dispose pas encore d'un tel lieu qui, seul, constituera le garant d'indispensables mesures imposées et incontournables de moralisation, d'assainissement, d'équité économique et concurrentielle, de déontologie professionnelle et j'en passe.

Les journalistes et les éditeurs de

presse ont leurs Commissions - paritaires d'ailleurs- gérant la carte de presse notamment.

Les architectes, les experts-comptables, les avocats et bien d'autres professions réglementées, beaucoup moins "sensibles" que la nôtre, ont chacune leur Ordre Professionnel ...

Et la Sécurité Privée ?

Ne serait-il pas temps de la doter de la structure indépendante et supérieure qui, non seulement contribuera à harmoniser ses relations avec la sécurité publique mais aussi assurera l'indispensable légitimité (voire matérialité) de nouvelles garanties de professionnalisme et de déontologie dont, entre autres, le projet commun SNES-USP d'instaurer une obligation de garantie financière...

J'ai noté, Claude, que tu poses la question d'un Ordre professionnel dans ton intervention. Et que tu as, par ailleurs, avancé l'idée d'une nouvelle loi-cadre unique simplifiée.

Je ne suis pas a priori favorable : ni à un Ordre de la sécurité privée (bigre ! : cette appellation en fera grincer bien des dents !), ni à plus et toujours plus de Loi, même simplifiée.

Mais là n'est pas l'essentiel.

Car j'en suis convaincu, à ce stade, cela ne nous empêchera certainement pas de trouver ensemble le cadre adapté pour instaurer et légitimer de solides règles du jeu susceptibles de consolider un métier indispensable au pays.

Et je ne doute pas qu'ici, on sera d'accord avec moi pour considérer comme absolument nécessaire qu'une telle entité, -dont il est certes trop tôt pour définir les contours, le mode de fonctionnement et l'indispensable financement-, devra, si elle se constitue, absolument être tripartite :

- professionnels représentatifs,
- partenaires sociaux, représentants légaux des salariés
- et non des moindres : tutelle ministérielle naturellement.

Le débat est largement ouvert.

Et pour précisément en revenir -en conclusion- au sujet de notre table ronde :

Il en va pour moi au travers de ce projet d'ONSP, précisément de cette harmonisation évoquée, réclamée. Et bien au-delà, il en va aussi et surtout, de la construction même d'un métier mature et majeur dans tous les sens du terme."

Jean-Luc LATTUCA,  
Président